



## AGENDA 21 DES CULTURES

### Compte rendu de la plénière du 18/09/2012

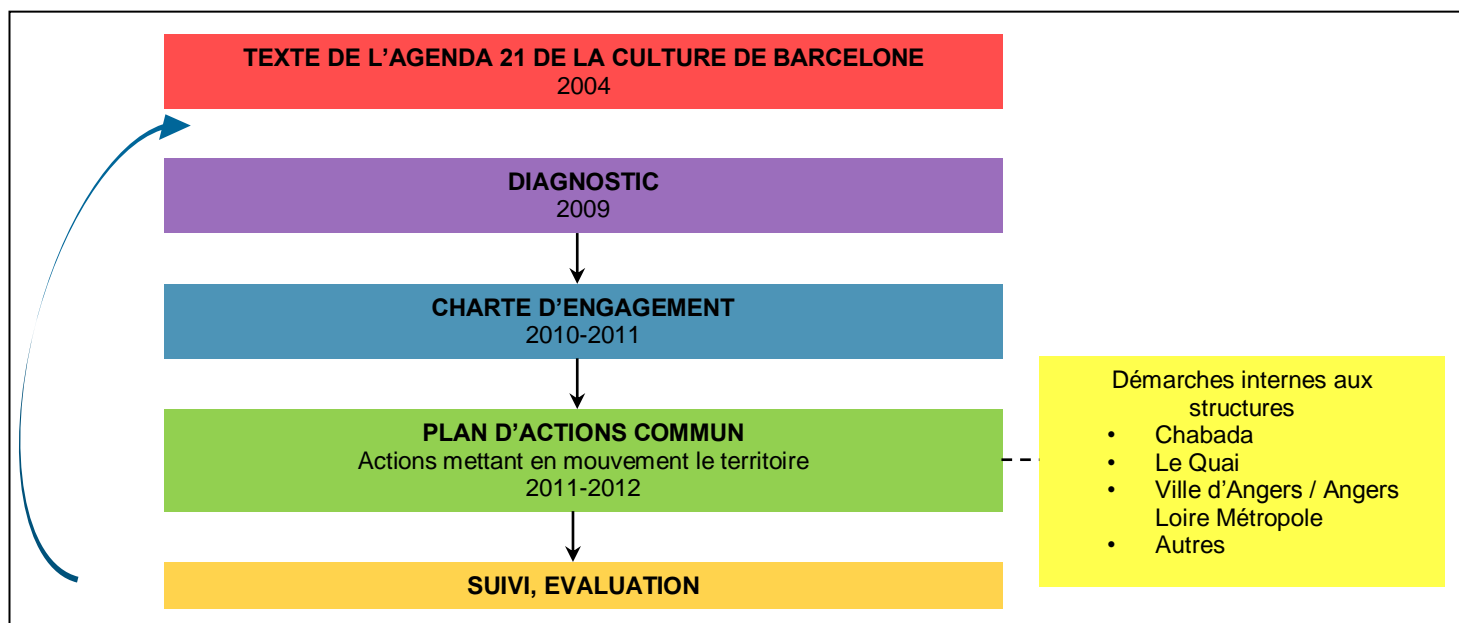
Hôtel des Pénitentes, 18h - 20h  
42 participants

**Objectif de la réunion : adoption du plan d'actions commun et formation des groupes « action » Agenda 21 des Cultures**

#### DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

##### I. PRESENTATION

###### 1. Les phases de constructions de l'Agenda 21 des Cultures



###### 2. Présentation et lecture du plan d'actions commun

- Eléments de cadrage du plan d'actions commun :
  - Adopté en séance plénière, le plan d'actions commun décline des actions proposées par les participants au projet, en lien avec les enjeux et engagements de l'Agenda 21 des Cultures du territoire d'Angers
  - Ces **actions collectives sont mises en œuvre** par les acteurs du territoire, habitants et organisations
  - Pour chaque action mise en œuvre, un **groupe « action »** est créé. Il fixe les objectifs et les modalités de réalisation
  - Un groupe « action » pourra se former **durant toute la période d'expérimentation** de ce premier plan d'actions (jusqu'en 2014)
  - Le **plan d'actions commun proposé n'est pas exhaustif** : toute nouvelle proposition d'action pourra y être intégrée
- Lecture des actions par l'ensemble des participants

## II. ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS COMMUN

Suite à la lecture des actions par l'ensemble des participants, le plan d'actions commun de l'Agenda 21 des Cultures a été adopté à l'unanimité par les 42 participants.

## III. CONSTITUTION DES GROUPES « ACTION » DE L'AGENDA 21 DES CULTURES

### 1. Choix des actions

A l'aide de post-it, chaque participant a été invité à se positionner sur la / les action(s) qu'il souhaitait mettre en œuvre concrètement.

- Grâce à l'implication de chacun, 19 groupes ont pu être formés (un groupe de travail par action).

### 2. Temps d'échange entre les groupes formés

Formation des groupes pour échanger et commencer à discuter de l'action qui les réunit.

L'objectif des groupes « action » de l'Agenda 21 des Cultures est de mettre en œuvre collectivement les actions choisies d'ici fin 2013. Pour cela, chaque groupe doit définir les modalités de mise en œuvre d'ici décembre 2012 :

- objectifs et description de l'action
- calendrier prévisionnel
- moyens estimés
- indicateurs de suivi et d'évaluation
- cibles de l'action

Chaque groupe doit ainsi se réunir régulièrement, suivant le rythme qu'il choisira. Pour l'aider dans son travail et selon les besoins, la Ville d'Angers met à disposition un appui via la Mission développement durable qui peut se charger des questions logistiques et d'animation (gestion des salles de réunions et des invitations, comptes rendus, ...).

- Un mail a été adressé à l'ensemble des participants au projet depuis son lancement en 2008 afin de venir enrichir ces groupes par la participation d'autres acteurs du territoire.
- L'ensemble des groupes formé sera tenu au courant du détail des membres les composant et des modalités de travail et d'organisation d'ici fin septembre par la Mission développement durable.
- Pour tout renseignement, contacter Pamela BAILLY, chargée de mission développement durable : 02 41 05 58 34 / [pamela.bailly@ville.angers.fr](mailto:pamela.bailly@ville.angers.fr)

## PROCHAINE RENCONTRE

**Plénière du 18 février 2013** (18h, Hôtel des Pénitentes) : premier retour et partage d'expérience sur le travail mené par les groupes « action Agenda 21 des Cultures » et débat sur la nouvelle gouvernance de l'Agenda 21 des Cultures